



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 29 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal convoqué le 23 septembre deux mille dix-sept s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie de Fossemaigne

Présents

M PICARD, Mme BARRE, M NADALIN, Mme RENOFFIO, Mme BEUGNET, Mme RESCH, M PILEYRE, M MIOTTE, M NISSOU, M GIUDICI

Absents excusés

Mme CHIPPEAUX, Mme Karine GUERET

Procuration

M. SAIAH à M. NISSOU

Assistait également au conseil: Mme Bénédicte GUERET

Secrétaire : M Cédric NISSOU

Nombre de conseillers présents : 10

Monsieur MIOTTE rappelle que lors du précédent conseil, la saisie des comptes rendus durant les conseils et constate l'absence de moyens dédiés.

Monsieur le Maire répond que cette demande a bien été prise en compte.

Monsieur le Maire propose que deux délibérations soient rajoutées à l'ordre du jour :

- Convention prêt doc médiathèque avec le Périscolaire
- Vente des 2 anciens ordi de la Mairie

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

Acceptation des Compte rendu des Conseils Municipaux du 27 mai 2017 et du 21 juillet 2017

Le compte-rendu a été adressé aux conseillers municipaux le 26 septembre 2017. Il n'appelle pas de remarques.

4 abstentions

Convention de transfert des personnels avec Grand Belfort

Compte tenu de la fin de la compétence par Grand Belfort de la compétence périscolaire, transport, extrascolaire et petite enfance, il est nécessaire de procéder à la reprise des personnels et des locaux par la commune puis de conventionner avec le RPI Fossemaigne Reppe afin qu'ils bénéficient des moyens d'exercer la compétence périscolaire.

Approuvé à l'unanimité

Convention de transfert des personnels au RPI

Mme RENOFFIO concernée par cette affaire, ne prend pas part au vote

Le Maire présente au Conseil la convention relatif au transfert des Personnels suite à la restitution des compétences « action en milieu scolaire périscolaire et extra-scolaire » au RPI Fousseماغne - Reppe.

Cette convention a pour but de définir les modalités d'affectation des agents au RPI.

Le Conseil après avoir ouïe l'exposé du Maire :

- ✚ accepte les termes de la convention,
- ✚ autorise le Maire à la signer avec La Présidente du RPI Fousseماغne - Reppe.

Approuvé à l'unanimité

Convention de mise à disposition des locaux communaux au RPI

Mme RENOFFIO concernée par cette affaire, ne prend pas part au vote

M. NISSOU s'interroge sur la mise à disposition gratuite des locaux au RPI.

Le RPI a vocation à acquitter toutes les dépenses relatives aux missions afin que ces dernières rentrent dans le pot commun et fasse l'objet d'un partage entre les communes membres.

Dans le cas présent, Fousseماغne paye pour les deux communes alors que la mise en commun des moyens et des dépenses est l'objet même d'un RPI.

La majorité des présents connaît des difficultés à assimiler cette conception.

Monsieur le Maire et Monsieur GIUDICCI proposent que le maintien de la gratuité fasse l'objet d'un vote.

La majorité vote pour le maintien de la gratuité

7 pour 3 abstentions,

Approuvé à la majorité

Convention de mise à disposition du personnel communal au RPI

Mme RENOFFIO concernée par cette affaire, ne prend pas part au vote

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition du personnel communal entre le RPI Fousseماغne-Reppe et la commune pour le bon fonctionnement des TAP.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise disposition.

Le Conseil après avoir ouïe l'exposé du Maire :

- ✚ accepte les termes de la convention,
- ✚ autoriser le Maire à la signer avec la Présidente du RPI.

Approuvé à l'unanimité

Convention de mise à disposition de locaux aux familles rurales (médiathèque)

Il s'agit d'accueillir une fois par mois les enfants du relais d'assistante Maternelle.

Approuvée à l'unanimité

Convention d'accueil pour le RFAM de Larivière et de la micro-crèche de Fontaine à la Médiathèque

Il s'agit d'accueillir une fois par mois les enfants de la micro-crèche de Fontaine.

Approuvée à l'unanimité

Convention Festival Conte et Compagnie 2017

M NISSOU trouve dommage que la réception de cette manifestation, dont il rappelle qu'elle a un cout pour la collectivité, n'accueille pas une programmation permettant d'organiser, à l'instar des années précédentes, une séance dédiée aux écoliers.

Mme RENOFFIO partage ce constat.

M le Maire indique avoir découvert cette programmation et fera part de ces remarques au Conseil Départemental lors de la prochaine édition.

Approuvée à l'unanimité

Location des Bois Communaux

M. PILEYRE concerné par cette affaire, ne prend pas part au vote

M. le Maire explique que les l'ACCA de Foussemagne sollicite une baisse loyer annuel relatif à la location des bois communaux.

Celui-ci s'élève actuellement à 955.35 €.

M. MIOTTE demande le formalisme de la demande.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un courrier adressé par le nouveau président.

M. le Maire rappelle qu'en cette période de difficultés économiques pour les collectivités locales, il n'est pas favorable à figer une baisse des recettes de la commune.

M PILEYRE, adhérent, explique le rôle de l'ACCA.

M le Maire indique ne pas s'opposer à aider cette association mais que le loyer lui semble devoir être maintenu.

Le prix du loyer est maintenu à 7 voix pour, 3 contre.

Demande achat parcelle M et MME LEMAIRE

Ce dossier a été évoqué lors du précédent Conseil Municipal.

M et Mme LEMAIRE ont adressé une demande d'achat de la parcelle concernée.

Cette proposition s'élève à 300 € soit très éloignée du prix estimée par les services de la Mairie de 3 353 €.

M MIOTTE rappelle que la délibération du Conseil Municipal du 05 Mai 2017 n'a pas statué sur un prix de vente défini et que le compte-rendu est incorrect.

La délibération du Conseil Municipal du 05 mai 2017 est annulée.

Les membres du Conseil jugent l'offre formulée insuffisante et débattent sur un prix tenant compte de la situation particulière de cette parcelle, des difficultés d'entretien pour la commune et des frais de bornage à venir pour les potentiels acquéreurs.

Les membres du Conseil fixe le prix de vente à 500 € à 9 voix pour et 2 contres

Subvention pour venir en aide à la Guadeloupe et à la Martinique

M le Maire rappelle les intempéries sur les territoires concernés et l'appel au don de l'AMF.

Il demande l'avis du Conseil sur le principe et sur le montant de l'aide.

Un montant de 300 € rassemble l'accord de la majorité.

M NISSOU fait remarquer l'intérêt territorial très discutable de cette aide, et qu'il revient aux pouvoirs publics et aux assurances, en premier lieu, d'intervenir financièrement. Il rappelle qu'au regard de notre population l'aide accordée est très conséquente.

Accord pour une subvention de 300 € au profit de la Guadeloupe et de la Martinique versés à l'AMF. 6 pour 5 abstentions.

Décision modificative n°1 : Budget communal

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
65548 Autres contributions	32 029.50 €	21318 op. 54 Autres bâtiments	- 10 000.00 €
6541 Créances admises non-valeur	710.00 €	21311 Bâtiments publics	- 6 075.00 €
615221 Entretien bâtiments	- 710.00 €		
73928/014 FNGIR 2015	16 075.00 €		
023 Virement à section investiss.	- 16 075.00 €		
TOTAL	32 29.50 €	TOTAL	- 16 075.00
Recettes		Recettes	
73211 attributions compensation	32 029.50 €	021 Virement section de fonction	- 16 075.00 €
TOTAL	32 029.50 €	TOTAL	- 16 075.00

Le Conseil après avoir ouïe l'exposé du Maire :

↓ vote le transfert des crédits ci-dessus

M. NISSOU félicite la commune de PHAFFANS dont les connaissances du cout réel des compétences retransférées par Grand Belfort lui a permis d'augmenter son attribution de compensation.

M le Maire trouve que ces propos ne reflètent pas le travail opéré par la commune de Foussemagne.

Mise en non-valeur

Le Maire présente au Conseil plusieurs courriers émanant de la Trésorerie au sujet d'admission en non-valeurs.

Il y aura lieu de prendre une décision afin de valider ou non ces 2 états.

Le Conseil après avoir ouïe l'exposé du Maire

- ✚ accepte l'admission en non-valeurs de ces 2 états,
- ✚ autorise le Maire à établir les mandats correspondant pour un montant total de 1 703.86 €.

Le Conseil municipal souhaite souligner au Trésor Public que leur réaction trop tardive est inadmissible (plus de 30 ans après les premiers faits pour certains) et l'annulation trop précoces pour d'autres (titres de 2016).

Approuvée à l'unanimité

Convention de prêt de document de la médiathèque au centre périscolaire de Fousse-magne

Mme RENOFFIO concernée par cette affaire ne prend pas part au vote

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de prêt de documents de la Médiathèque au Centre d'Accueil Périscolaire de Fousse-magne.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des documents, des CD des DVD.

Cette convention rentrera en vigueur à compter du 01 septembre 2017.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ accepte les termes de la convention,
- ✚ autorise le Maire à signer cette convention avec la Présidente du RPI Fousse-magne-Reppe.

9 pour et 1 abstention

Vente de deux anciens ordinateurs du secrétariat de mairie

Le Maire propose de mettre en vente les deux anciens ordinateurs du secrétariat.

Il propose de les vendre au tarif suivant :

- 20 € l'ordinateur.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ autorise le Maire à les vendre 20 euros pièce.

10 pour et 1 abstention

Question diverses

La cérémonie des vœux est prévue le 13 janvier 2018.

Le conseil municipal de fin d'année suivi d'un repas est prévu le 15 décembre 2017.

Mme BEUGNET demande où en est la commande de panneau stop pour la rue du Vernois. M. le Maire répond que la commande est en cours.

Mme RENOFFIO demande l'avancée de la vente de la ferme BELET M. le Maire indique qu'il sera déposé avant le 8 octobre.

Mme RENOFFIO s'interroge sur l'avenir du Noyer proche de la ferme BELET. M. le Maire indique qu'il sera expertisé par l'ONF.

M. MIOTTE indique qu'il aurait aimé que le mode de fonctionnement approuvé lors du précédent conseil soit réellement appliqué, à savoir, par exemple, une revue de projet des dossiers en cours permettant une information exhaustive des conseillers.

Il évoque les différents points évoqués lors du dernier conseil comme devant faire l'objet d'un report.

S'agissant du devenir de la synagogue, M le Maire indique qu'il doit prendre contact avec le Grand Belfort.

S'agissant du plan communal de sauvegarde, il est en cours de mise à jour.

S'agissant du calcul des attributions de compensation, M. le Maire indique que les communes ayant reçu une attribution de compensation pouvant paraître élevée, étaient celles offrant de l'accueil extrascolaire.

S'agissant de la réfection du parking de l'école, M. le Maire indique que l'entreprise est intervenue. Il reste toutefois quelques travaux à terminer.

S'agissant de la fidélité des comptes - rendus disponibles sur internet, M. le Maire indique que les vérifications n'ont pas encore été opérées.

S'agissant du dossier GUINAMARD, M le Maire indique ne pas avoir de nouvelles de l'entreprise.

M. le Maire rappelle que les feux tricolores proches de l'école ont été endommagés. Le retard dans son remplacement provient principalement de la lourdeur des dossiers d'assurance. Il annonce que des feux temporaires seront installés dans les prochains jours.

M. PILEYRE demande si le projet de pose d'un abribus rue des Vosges évoqué lors d'un précédent conseil a pu être étudié. M. le Maire répond qu'il y pense.

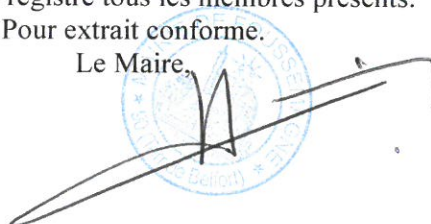
M. GIUDICI évoque la coupe d'arbuste au croisement de la Rue des Vosges. Il rappelle l'utilité d'installer des poubelles. M. le Maire indique qu'il étudie ce point.

M. MIOTTE demande l'avancée du projet du terrain Multisports. M. le Maire indique que ce dossier est suspendu aux subventions que la commune pourra obtenir et notamment auprès de la CAF et du FEDER.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Commune de Belfort is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE BELFORT' and 'Belfort' at the bottom. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.